

La protection des droits humains en Haïti

Avril - Juin 2013

*Ce rapport trimestriel, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, fournit un aperçu de la diversité des programmes et activités **d'une partie des acteurs** étatiques et non-gouvernementaux **œuvrant dans le** domaine de la protection en Haïti. Ce rapport a été préparé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)/**Section des droits de l'homme (SDH)** de la MINUSTAH à partir des informations sou- mises par divers acteurs dans les domaines de la protection en général, **de la protection de l'enfant et des violences basées sur le genre, respectivement sous les auspices d'UNICEF et FNUAP**. Il met en exergue les sujets les plus préoccupants, ainsi que les avancées notées dans le domaine de la protec- tion au cours du second trimestre 2013, **en particulier la protection de l'enfant et l'intégration de la protection dans la préparation et réponse à l'urgence**. Ces sujets **requièrent l'attention continue des autorités et de la société civile haïtiennes, ainsi que de leurs partenaires internationaux**.*

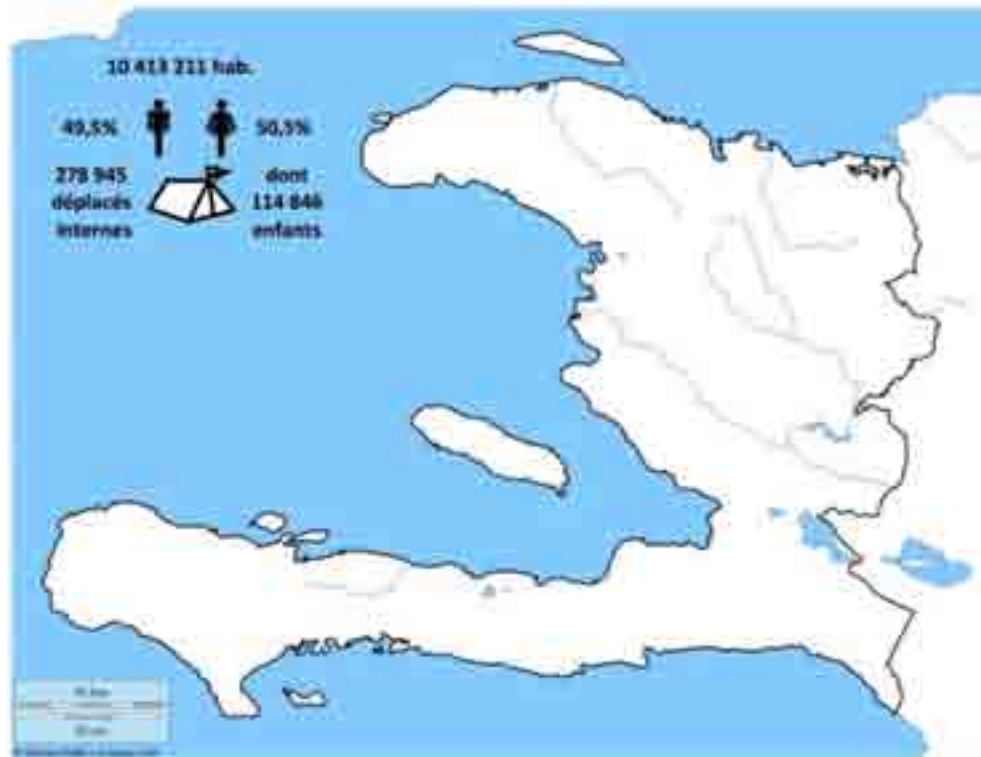
*Le Comité permanent inter-agence a défini la protection comme « **l'ensemble des activités** visant à **obtenir le respect absolu des droits des individus, conformément à la lettre et à l'esprit des sources pertinentes du droit (droits de l'homme, droit humanitaire et droit des réfugiés)**, y compris la législa- tion nationale haïtienne. » (Politique de protection des personnes déplacées internes, 1999).*

Afin de préserver la mise en œuvre des programmes et la sécurité du personnel œuvrant dans le do- maine de la protection, les sources de certaines informations ne sont pas citées mais sont disponibles sur requête.

Table des matières

Chiffres clés.....	3
Développements clés	3
I. Les enfants	4
Surveillance des violations aux droits des enfants	4
Les enfants en mouvement.....	5
Les enfants en situation de domesticité	6
Les enfants en contact avec la loi	7
Les alternatives de protection.....	7
Des chiffres sur les enfants documentés et les décisions de placement	9
II. Protection dans le cadre de la Préparation de la Réponse à l'Urgence (PRU) – saison cyclonique 2013	10
III. Les personnes déplacées internes (PDI).....	15
Evolution trimestrielle.....	16
Évictions forcées	18
Activités de protection dans les camps.....	22
IV. Les femmes	23
Quelques chiffres de la violence faite aux femmes et filles	23
Activités.....	24
V. Les personnes âgées	25
VI. Personnes refoulées/déportées – Réfugiés	26
Projet de loi sur la nationalité.....	26
Le droit d'asile	27
Activités à venir.....	27
Que faisons-nous?	28
Contactez nous.....	28
Qui sommes-nous ?	28

Chiffres clés



Développements clés

1^{er} avril : rencontre sur la question du trafic d'enfants organisée par la Brigade de protection des mineurs (BPM) de Hinche. Une centaine d'acteurs ont exprimé le besoin d'une législation de lutte contre le trafic des êtres humains et d'un renforcement du contrôle aux frontières. (Un projet de loi concernant la traite des personnes et répondant aux exigences du Protocole de Palerme, ratifié par Haïti en 2009, est en attente d'adoption devant le Parlement) ;

3 avril : journée nationale de la femme haïtienne ;

18 avril : publication du « Rapport semestriel sur les droits de l'homme en Haïti Juillet - Décembre 2012 », rédigé par la Section des droits de l'homme de la MINUSTAH/Haut-Commissariat aux droits de l'homme (SDH) ;

13 mai : publication, au Moniteur, de l' « Arrêté créant un Comité interministériel des droits de la personne ». Ce Comité permanent pourra contribuer de façon significative à la soumission des rapports périodiques aux organes de traités, ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen périodique universel acceptées par Haïti ;

17 mai : journée mondiale de lutte contre l'homophobie ;

3 juin : annonce officielle de l'ouverture de la saison cyclonique 2013 ;

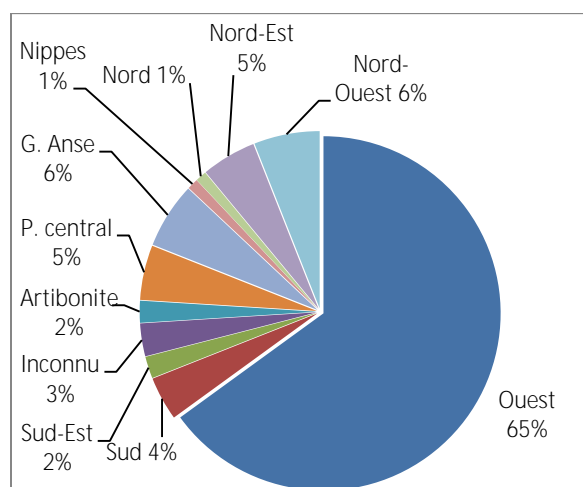
12 juin : journée mondiale contre le travail des enfants sur le thème « Le travail des enfants dans le travail domestique ».

I. Les enfants

Les informations présentées ci-après sont extraites d'un rapport de situation détaillé sur la protection de l'enfant entre avril et juin 2013, préparé par les acteurs travaillant spécifiquement dans le domaine de la protection de l'enfant en Haïti. Ce rapport, qui est en cours de finalisation, sera publié prochainement.

Surveillance des violations aux droits des enfants

Il n'existe pas encore de mécanisme holistique permettant la surveillance globale des abus et violations commises à l'encontre des enfants. Néanmoins, les informations recueillies par divers organismes permettent un suivi et contribuent à identifier des tendances. Ainsi, la Brigade de Protection des Mineurs (BPM) d'UNPOL/MINUSTAH a rapporté d'avril à juin 2013, 182 violations commises à l'encontre d'enfants portant sur les cas de 150 filles et 32 garçons âgés de 3 jours à 17 ans.



Répartition géographique des violations à l'encontre d'enfants rapportées par la BPM/MINUSTAH d'avril à juin 2013

Violations	Janv. à mars	Avril à juin
Abandon	8	8
Abus / Agression / Mauvais traitement	23	34
Enlèvement	22	11
Prostitution d'enfant		2
Violences sexuelles ¹	63	116
Utilisation par les gangs		2
Meurtre (et tentative)	9	3
Trafic d'enfants	1	6
Total	126	182

Violations à l'encontre d'enfants rapportées par la BPM/MINUSTAH en 2013

Entre avril et juin 2013, Terre des Hommes (Lausanne) (Tdh) a, dans le cadre de son « dispositif de protection des enfants », analysé la situation de 81 enfants vivant dans les départements de l'Ouest et du Sud, selon le type de problèmes auxquels ils ont fait face. Tdh a identifié la prévalence des problématiques affectant les droits de ces enfants (enfants séparés, victimes d'abus et de violence, dans les communautés et dans les institutions) comme suit :

¹ Viol ou tentative, viol collectif, agression sexuelle.

Problématiques majeures	
Maltraitance/négligence/abus ²	23%
Problématique sanitaire ³	25%
Problématique familiale ⁴	41%
Problématique sociale ⁵	11%

Milieux de vie	
En famille d'origine ou élargie	77%
En dehors de leur famille (en institution ou dans la rue)	13%

Les enfants en mouvement

Mouvements transfrontaliers

Avec le soutien de l'UNICEF, la BPM déploie des agents civils et en uniformes aux frontières. Pendant le trimestre, 2.648 contrôles ont été effectués donnant lieu à 7 arrestations.

² « Maltraitance/négligence/abus » : abus physique, violence sexuelle, négligence, exploitation par le travail, trafic, enfant en domesticité/*Restavek*, abus **émotionnel ou psychologique**, prostitution d'enfant, traitement médical négligé, violence domestique.

³ « Problématique sanitaire » : maladie chronique, sous-nutrition, handicap physique, handicap mental, **douleur physique, manque d'hygiène**, accident/blessure grave / Parent : usage alcool/drogue / Enfant : usage alcool/drogue, VIH/SIDA, complication de la grossesse.

⁴ « Problématique familiale » : parent seul/âgé, parent handicapé physique ou mental, orphelin (**d'un ou des deux parents**), **enfant chef de famille**, fille mère/enceinte, parents en conflit, enfant séparé/non accompagné, prostitution de parent.

⁵ « Problématique sociale » : vulnérabilité économique, déplacement (temporaire), situation de rue, en contact avec la loi, déscolarisation/non scolarisation, **famille sans abri, membre d'un gang armé, relocalisation (problème d'intégration et/ou de discrimination intra-communautaire).**

	Contrôlés	Cas suspects	Arrêtés
Ouana-minthe	195	6	4
Belladère	168	2	2
Anse-à-Pitre	196	4	0
Malpasse	249	4	0
Aéroport PAP	1 840	4	1
Total	2 648	20	7

Mouvements enregistrés sur les points frontaliers officiels par l'IBESR et la BPM (avril/juin)

Un homme voyageant en compagnie de deux fillettes de 10 et 14 ans, sans autorisation de **voyager de l'IBESR et munies de faux papiers**, a été **appréhendé à l'aéroport international Toussaint Louverture** en mai par les agents de **la BPM alertés par l'Immigration**. Le suspect a été transféré au Parquet de Port-au-Prince, les deux enfants étant ramenées à leurs parents.

Si les cas suspectés de traite sont en majeure partie repérés aux frontières, les contrôles dans le pays portent aussi des fruits comme **l'illustre l'arrestation par la PNH de Croix-des-Bouquets** et la BPM de deux femmes haïtiennes accompagnées par deux enfants de nationalité dominicaine. Pendant **l'investigation**, l'Institut de bien-être et de recherches (IBESR) a confié la garde des enfants de 11 et 13 mois à un centre et initié la recherche des familles de concert avec les autorités dominicaines.

Suivi des enfants

Au cours du trimestre, 132 visites de suivi **d'enfants victimes de traite ont été réalisées conjointement par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'IBESR et deux ONG partenaires : le Foyer l'Escale et le Centre d'Action pour le Développement**, visites visant à

soutenir la réintégration durable des enfants dans leurs familles biologiques. Le programme de lutte contre la traite des **personnes de l'OIM a également permis l'appui à la réinsertion sociale** de 152 enfants victimes de traite, ce trimestre. Le programme prévoit une assistance directe aux mineurs victimes avec une **signalisation et un référencement des cas vers l'IBESR**. Des activités de soutien médical, psychosocial, **de recherche familiale, d'activités génératrices de revenu et de suivi** sont entreprises avec tous les partenaires pour assurer la diffusion des meilleures pratiques identifiées en 2011 en **coopération avec l'IBESR et l'UNICEF**.

Expulsions / déportations

Situation des enfants affectés

Selon le réseau frontalier *Jano Sikse*, sur 325 enfants déportés de la République Dominicaine au cours des trois premiers mois de 2013, 13 étaient non-accompagnés. Pour ces derniers, en **coordination avec l'IBESR et la BPM**, *Jano Sikse* a procédé aux réunifications familiales. Durant **ce trimestre, l'OIM et l'Office national des migrations (ONM)** ont été officiellement notifiés par les autorités dominicaines du retour de 60 enfants accompagnés par leurs familles dans le **cadre d'opérations de retour**.

Accueil des déportés et rapatriés

L'ONM est en train de bâtir un centre d'hébergement de court terme à côté de la Croix-Rouge Haïtienne à Anse-à-Pitre, pour l'accueil des déportés et des rapatriés et a exprimé sa volonté de **négoier un protocole d'accord avec l'IBESR, lequel permettrait l'accueil des mineurs**.

Questions bilatérales Haïti / République dominicaine

La coordination en matière de migration transfrontalière et de son impact sur les enfants est **d'actualité avec les efforts de la BPM, de l'IBESR, de l'OIM, de la MINUSTAH et de l'UNICEF**, et facilitée par les rencontres mensuelles organisées par la BPM.

Suite à différentes missions inter-agences (BPM, IBESR, OIM, MINUSTAH, UNICEF) sur des points frontaliers officiels et non-officiels entre Haïti et en République Dominicaine dans le cadre de la **lutte contre la traite et le trafic d'enfants, une délégation (BPM, IBESR, OIM, MINUSTAH) s'est rendue en République Dominicaine du 7 au 9 mai** en vue de renouer le contact entre les acteurs de la chaîne de protection des enfants, et de travailler sur une opération conjointe entre le Parquet de la République Dominicaine, la

Direction générale de la migration (DGM), **l'IBESR et la BPM contre un réseau de trafiquants à Saint Domingue**.

Les enfants en situation de domesticité

Plaidoyer : focus sur la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants, le 12 juin

Le projet « Programme international pour **l'abolition du travail des enfants** » (IPEC, en anglais) de **l'Organisation Internationale du Travail en Haïti a soutenu une série d'activités à plusieurs niveaux pour maximiser l'impact de la Journée mondiale contre le travail des enfants** qui avait pour thème cette année « le travail des enfants dans le travail domestique ». Une **cérémonie médiatisée, suivie d'une table ronde de réflexion**, a été organisée dans les locaux du

ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST), le 12 juin. Des représentants **d'organisations et d'institutions haïtiennes et internationales** ont pris la parole, tandis que 27 médias nationaux couvraient cette journée⁶. De nombreux thèmes liés à la lutte contre le travail des enfants ont pu être abordés : le cadre légal, les moyens répressifs de lutte, la traite des enfants déplacés, les enfants domestiques ou le placement des enfants victimes.

Les enfants en contact avec la loi

Les enfants en conflit avec la loi

En Haïti, les mineurs ne sont pas systématiquement séparés des adultes dans les prisons **haïtiennes faute d'infrastructures adéquates**. En juin, ils étaient au nombre de 299, 132 d'entre eux détenus au CERMICOL, à Port-au-Prince, seule structure pour mineurs dans le pays. Les autres sont détenus illégalement dans les prisons du pays et sont pour 19.22% d'entre eux condamnés, et pour 80.78%, en détention préventive.

Enfants victimes ou témoins

Entre avril et juin, dans le cadre du projet de protection de l'enfant « *Kore timoun yo* », financé par l'UNICEF et mis en œuvre par l'Association des volontaires pour le service international (AVSI), 130 enfants victimes de violences ont été référés et suivis dans les communautés de Martissant, Cité Soleil et Fonds Verrettes. Parmi eux, 68 (65% garçons et 35% filles) sont des enfants liés, attachés ou en charge de bandes armées (données pour Cité Soleil et Martissant) ; 45 (dont 90% de filles) sont des enfants victimes de violences

sexuelles ; les autres sont en situation de domesticité ou négligés par leurs familles.

Assistance légale : formation de formateurs Police nationale haïtienne (PNH)

Dans le cadre du partenariat entre l'UNICEF et la PNH pour l'élaboration de modules de formation, d'un guide pédagogique sur la protection de l'enfant et pour assurer la formation initiale des aspirants policiers et la formation continue des policiers en exercice, l'UNICEF a facilité du 23 au 28 juin à Indigo une formation de formateurs pour 10 instructeurs de la PNH provenant des dix départements du pays. Par ailleurs, un plan de formation pour les acteurs de la chaîne judiciaire impliqués dans le secteur de la justice pour enfants est en cours d'élaboration avec les partenaires de protection.

Les alternatives de protection

Dispositif sur les familles d'accueil

Le placement en famille d'accueil peut s'avérer la solution la plus appropriée pour certains enfants en détresse : enfants dont les parents sont temporairement dans l'incapacité d'assurer leur fonction parentale et pour lesquels une solution en famille élargie n'est pas encore trouvée, pas souhaitée ou impossible ; enfants victimes de négligence, d'abus ou d'exploitation au sein de leurs familles ; enfants séparés de leurs familles (abandonnés, en situation de rues, etc.). Le placement peut être temporaire ou de plus long terme.

Le dispositif de placement en famille d'accueil est finalisé et sera piloté dans quatre départements (Nord, Artibonite, Sud et Ouest) par l'IBESR et ses partenaires (Terre des hommes (Tdh), International Rescue Committee (IRC), Zamni Timoun, Handicap International, etc.). Le placement d'un enfant en famille d'accueil devant être réalisé dans un cadre légal et contrac-

6

<http://www.lenouvelliste.com/article4.php?newsid=117878>

tuel avec l'IBESR, les familles sont sélectionnées, formées et accréditées afin de garantir la protection de l'enfant. Après la signature d'un contrat entre la famille d'accueil et l'IBESR, la famille, non rémunérée, pourra accueillir un enfant avec le soutien des **agents de l'IBESR** ou du partenaire de protection mandaté.

Recherche familiale et réunification des enfants

Entre avril et juin, l'IRC a suivi 70 enfants, majoritairement pour la recherche des familles d'enfants vivant en centres résidentiels. Vingt-huit (28) réunifications/insertions ont été réalisées dans six départements (Artibonite, Centre, **Grand' Anse, Nippes, Nord et Ouest**). L'IBESR au cours de cette période a réuni cinq enfants sans appui financier direct et a assisté sept familles.

Lieu de réunification (avril – juin 2013)	IBESR	OIM	Tdh	IRC
Artibonite		18		9
Grand'Anse		7		6
Ouest		95	13	6
Plateau central		6		5
Nippes		1		1
Nord		7		1
Nord-Est		0		
Nord-Ouest		1		
Sud		2	8	
Sud-Est		15		
Total	5	152	21	28

Enfants séparés **bénéficiant d'un programme de réunification familiale**

La prise en charge résidentielle des enfants

Quelques leçons apprises

Depuis 2011, Tdh a travaillé pour faciliter la sortie dans les communautés, des enfants des centres, ceux-ci n'ayant, le plus souvent, aucun contact à l'extérieur. Avec le support d'associations partenaires, Tdh a organisé des championnats de football. Néanmoins, seuls les

joueurs étaient admis à l'extérieur pendant les matchs, les autres enfants ne participaient pas à l'évènement. Dans la région goâvienne, d'avril à juin, les agents de l'IBESR et Tdh ont organisé le concours « génie intercommunautaire » grâce auquel tous les enfants des centres résidentiels ont participé avec les enfants des communautés – 1.000 enfants au total, dont 200 vivant dans des centres. Les responsables, encadrants et parents, à l'origine réticents à l'égard de telles activités, ont pris grand soin de préparer minutieusement les enfants. En termes de leçons apprises, l'approche psycho-sociale a démontré son impact quand l'intérêt d'une communauté est touché : la mobilisation communautaire se met alors en action et produit des résultats allant au-delà des objectifs originellement fixés. La reconnaissance des compétences individuelles, chacun ayant contribué au concours, a été la clé de la mobilisation des participants. Ce besoin de reconnaissance touche à la double dimension individuelle et sociale. Dans sa dimension individuelle (préparation du concours), l'adulte (parent, encadrant de centre résidentiel, animateur de centre social communautaire) et l'enfant sont satisfaits d'eux-mêmes dans l'accomplissement d'un travail diversifié et enrichissant. Dans la dimension sociale/publique (le concours même), ils trouvent une satisfaction de la reconnaissance collective de leurs efforts et actions positives.

Des chiffres sur les enfants documentés et les décisions de placement

Activités (avril à juin 2013) ⁷	Tdh			IBESR
	Total	Filles	Garçons	
Documentation sociale	8	3	5	20
Placement provisoire	55	33	22	53
Fiche de transfert déléguée	21	6	15	16
Garde provisoire	23	16	7	30
Déclaration de placement				42
Enfants abandonnés identifiés dans les hôpitaux				38

Plaidoyer : Célébration du « Jour de l'enfant haïtien » - du 3 au 9 juin 2013⁸

Dans le cadre de ces célébrations, Save the Children, World Vision et « EnpaK » (firme haïtienne de consultation en protection de l'enfance) ont soutenu une orientation et une réflexion de huit jours sur le cadre légal en matière de justice des mineurs, pour quelques 20 enfants de 10 à 17 ans. EnpaK a accompagné techniquement les enfants à conduire un plaidoyer sur la question de la détention préventive prolongée des mineurs. Ce sujet avait en effet été soulevé par le gouvernement des enfants lors du Conseil de novembre 2011 comme un sujet requérant une attention spéciale. En partenariat avec l'IBESR, les enfants ont présenté leur plaidoirie devant la Première Chambre du Tribunal Civil de Port-au-Prince, dont le Doyen du Tribunal et d'autres dignitaires de l'Etat.

Parmi les messages des enfants :

« La peine doit corriger et non punir pour faire du mal »

« Les enfants ne devraient pas être oubliés au fond des cellules à attendre que les différents responsables acceptent de faire le suivi de leurs dossiers »

« Nous voulons des parents responsables et des centres de rééducation pour les enfants, nous ne voulons pas de prison ».

⁷ À voir / à lire : « Enquête intégrée maisons d'enfants Grand Goâve, mai 2013 », Terre des Hommes ; contact : islandegeorges.cadet@tdh.ch / ica@tdh.ch

⁸ Pour un bilan, par l'IBESR, de cette semaine de célébration, voir à : <http://www.ibesr.com/fichier/IBESR%20bilan%20jour%20de%20l'enfant%202013.pdf>

II. Protection dans le cadre de la Préparation de la Réponse à l'Urgence (PRU) – saison cyclonique 2013

Le 3 juin, le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) a procédé à l'ouverture de la saison cyclonique 2013 au Centre d'opérations d'urgence national (COUN).⁹

Une série d'activités de sensibilisation de la population a aussi débuté le 3 juin, pour deux semaines. Ainsi, le bulletin d'information « Chimen Lakay » diffusé par la Direction de la

Protection Civile (DPC) avec le soutien de la Croix-Rouge haïtienne, de l'OIM et de ECHO, paru le 1^{er} juin 2013, incluait des vignettes de sensibilisation sur les différents groupes de personnes vulnérables lors des évacuations en cas de cyclone. D'autres bulletins ont par ailleurs été diffusés sur la préparation à la saison cyclonique.



Crédit: Chevelin Illustration pour Chimen Lakay, IOM Haïti

Voir à : <http://www.eshelter-cccmhaiti.info/il/pdf/annexes/ANNEXE-11-CHIMEN-LAKAY-Evacuations.pdf>

9

http://www.mict.gouv.ht/Nouvelle/35/Discours_douverture_de_la_saison_cyclonique_2013

HelpAge International a aussi attiré l'attention des acteurs sur la nécessité d'inclure les personnes âgées et de prendre en compte leurs capacités et leurs besoins dans les activités de PRU (voir aussi en Section V sur les personnes âgées).



Les acteurs travaillant spécifiquement dans le domaine de la **protection de l'enfant** se sont également mobilisés. L'UNICEF et la Croix-Rouge Haïtienne sont partenaires dans un projet visant (i) à renforcer le dispositif national de réponse psychosociale aux urgences pour les enfants, adolescents et leurs familles affectés par les catastrophes ; et (ii) à développer les ressources des professionnels et des volontaires dans la conduite d'interventions de premiers secours psychologiques. Le programme fonctionne dans huit zones de l'ouest (Petit-Goâve, Léogane (Lafferonnay), Carrefour, Carrefour-Feuilles, La Piste, Pétion-Ville (Canapé-vert), Martissant et Cité Soleil). Le renforcement dans les 12 branches régionales est en cours avec des équipes de 180 volontaires au total, prêtes à intervenir en cas d'urgence.

Centre d'appel de l'IBESR – Numéros de téléphone 133 et 511

L'Institut du bien-être social et de recherches a mis à jour son système de veille 24 heures sur 24 au centre d'appel de Port-au-Prince pour une détection immédiate et des référencement à ses services départementaux.

À l'occasion de l'annonce ministérielle du 3 juin, la DPC a présenté les grandes lignes du Plan de contingence national qui prévoit un scénario climatique pour Haïti où 600.000 personnes pourraient être affectées par des phénomènes météorologiques et environ 200.000 pourraient être déplacées, durant cette année :

Paramètres de prévisions	Moyennes entre 1981-2010	Au 10 avril 2013
Cyclones nommés	12,0	18
Jours de cyclones nommés	60,1	95
Ouragans	6,5	9
Nombre de jours d'ouragans	21,3	40
Ouragans majeurs	2,0	4
Nombre de jours d'ouragans majeurs	3,9	9

Prévisions pour la saison cyclonique 2013, p. 37 du plan de contingence national¹⁰

En plus des risques cycloniques ci-dessus envisagés, Haïti a été affecté par de graves inondations en juin dans le bas Artibonite (l'Estère,

¹⁰

<http://haiti.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/Plan%20de%20contingence%20national%20-DPC-%20Juin%202013.pdf>

516 familles affectées), dans le Nord-Ouest (782 familles affectées) et dans le Plateau Central (Boucan Carré, 58 familles sinistrées).

Dans les mois précédant l'ouverture de la saison cyclonique, le Secrétariat permanent de gestion des risques et des désastres (SPGRD) avait initié un ensemble d'activités préparatoires visant à diminuer les risques et à tester la capacité du système. La DPC et ses partenaires ont ainsi établi des chiffres de planification pour la saison cyclonique 2013 afin de prévoir en conséquence les besoins possibles d'assistance à la population en détresse :

Départements	Morts	Disparus	Personnes évacuées ¹¹	Personnes déplacées ¹²
Artibonite	20	16	45 000	23 500
Centre	10	3	35 000	17 500
Grand Anse	20	16	40 000	19 000
Nippes	20	10	32 500	12 000
Nord	10	6	35 000	15 000
Nord Est	10	2	22 000	8 000
Nord-Ouest	10	5	28 000	10 000
Ouest	50	37	212 500	75 000
Sud	30	20	55 000	24 000
Sud Est	20	15	45 000	21 000
Autres			50 000	
Total	200	130	600 000	225 000

Hypothèses de planification pour la saison cyclonique 2013, p. 43 du plan de contingence national

Durant la période en revue, les acteurs œuvrant dans le domaine de la protection ont donc activement participé aux diverses activités de préparation pour la saison cyclonique 2013, mises en œuvre par le Gouvernement sous l'égide de la DPC. Ces activités ont eu pour objectif de renforcer la capacité du Gouvernement haïtien, et en particulier de la DPC, à gérer l'urgence humanitaire résultant des aléas climatiques et coordonner la réponse des organismes nationaux et des partenaires internationaux, y compris aux besoins des personnes les plus vulnérables. Un comité de pilotage de la DPC a mis en place six groupes de travail thématiques¹³ et la problématique de la protection a été discutée et intégrée en particulier par les groupes ayant travaillé à la révision du Plan de contingence national, sur les abris d'évacuation, la gestion de l'information et des données, et les exercices de simulation (SIMEX).

Les SIMEX ont pour objectif de tester la capacité des mécanismes et des acteurs des Centres d'opérations d'urgence au niveau national (COUN), départemental (COUD), et communal (COUC) dans la préparation de la réponse à l'urgence et leur coordination avec les acteurs internationaux qui les soutiennent : agences du système des Nations Unies, organisations non-gouvernementales (ONG) et MINUSTAH.

¹¹ Personnes évacuées : personnes pouvant rentrer chez elles après 72 heures.

¹² Personnes déplacées : personnes ne pouvant rentrer chez elles après 72 heures.

¹³ Évacuation et abris provisoires ; révision du plan de contingence national ; gestion de l'information et des données ; mitigation des risques ; exercices de simulation (SIMEX) ; et communication.



Crédit: Chevelin Illustration for Chimen Lakay, IOM Haïti

Dans le cadre de ces divers travaux, les acteurs de la protection se sont attachés à rappeler et intégrer les principes, mesures et procédures standards de protection des personnes les plus vulnérables, y compris les enfants, et de prévention de la violence basée sur le genre dans un contexte d'urgence climatique par :

- Leur **participation aux réunions des différents groupes de travail thématiques**, en particulier sur la gestion des abris provisoires et les exercices de simulation (SIMEX) ;
- Leur participation et contribution aux **SIMEX** qui ont eu lieu dans les départements du Sud le 23 avril et des Nippes le 6 juin ;
- Leurs contributions à la préparation du SIMEX national prévu pour les 5 et 6 août ;
- Leurs contributions aux différents ateliers d'information et de formation des homologues nationaux et départementaux en charge ou impliqués dans la réponse à l'urgence : atelier national sur la gestion des abris d'évacuation du 19 avril, journées de formation préliminaire aux SIMEX du Sud et des Nippes (22 avril et 5 juin), ateliers de formation sur la protection organisés par la DPC et le HCDH/MINUSTAH pour les homologues nationaux de la PRU dans les départements de l'Artibonite, des Nippes et du Sud-Est les 14, 19 et 20 juin ;
- **Leurs commentaires et suggestions de formulation** sur les documents de travail et de politique générale de la PRU et les outils développés : finalisation du Plan de contin-

gence national¹⁴, révision et traduction en créole des 14 fiches techniques sur la protection et la PRU développées par le Cluster Protection en 2011¹⁵, développement d'un tableau consolidé de collecte des données sur les désastres et leur impact (« logbook ») et révision du Guide de gestion des abris d'évacuation.

d'urgence aux niveaux communal et départemental, l'insuffisance de communication entre les partenaires nationaux de terrain, le besoin d'informations supplémentaires à destination des maires quant à leur responsabilités dans la gestion des risques dans leur commune et le besoin de renforcer la communication entre les niveaux national et départemental.



Atelier de formation Protection et PRU, Gonaïves, 14 juin 2013



Atelier de formation Protection et PRU, Jacmel, 20 juin 2013

Les observations faites en particulier durant les SIMEX révèlent le manque de matériels et de capacité humaine des centres d'opérations

- Le soutien continu des bailleurs de fonds en particulier, pour consolider et pérenniser les progrès accomplis par le Gouvernement dans sa capacité à gérer les urgences humanitaires dues aux aléas climato-géologiques, sera essentiel.

¹⁴<http://haiti.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/Plan%20de%20contingence%20national%20DPC-%20Juin%202013.pdf>

¹⁵ <http://haiti.humanitarianresponse.info/document/fiche-technique-en-fran%3%A7ais-et-en-cr%3%A9ole>

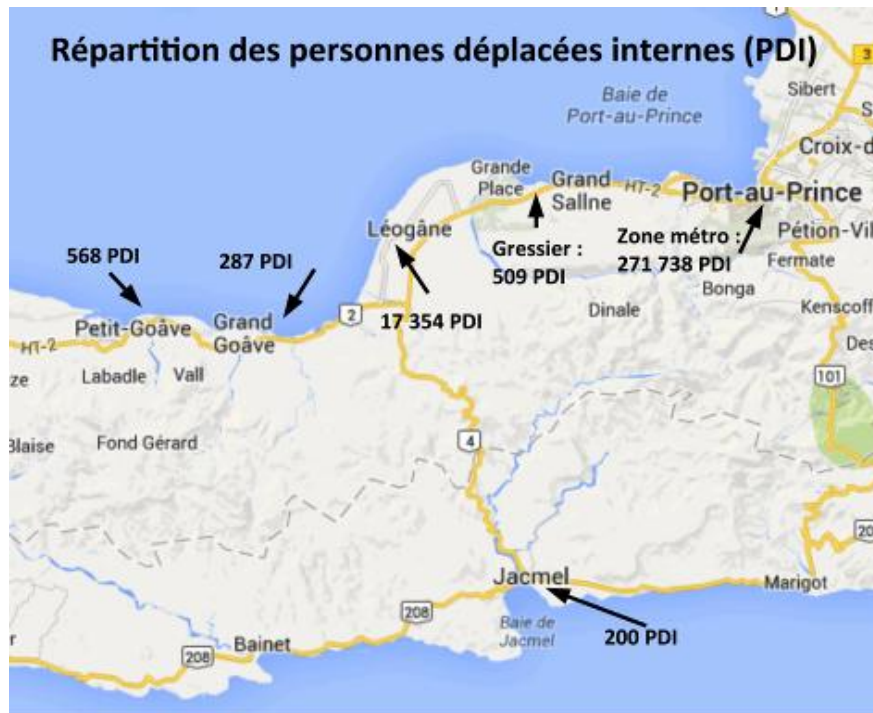


Crédit: Chevelin Illustration for Chimen Lakay, IOM Haïti

III. Les personnes déplacées internes (PDI)

Trois ans après le séisme qui a frappé Haïti en janvier 2010, on estime qu'au 30 juin 2013, environ 278 945 personnes (ou environ 70 910 familles) étaient encore déplacées et vivaient sur 352 sites, dans leur très grande majorité (à 97,5%) dans la zone métropolitaine de Port-au-

Prince mais aussi dans le département du Sud (Jacmel) et le département de l'Ouest (Grand-Goâve, Gressier, Petit-Goâve et principalement Léogâne). Comparativement à 2010, cela représente une diminution d'environ 80% (personnes) et 82% (familles) de la population dé-



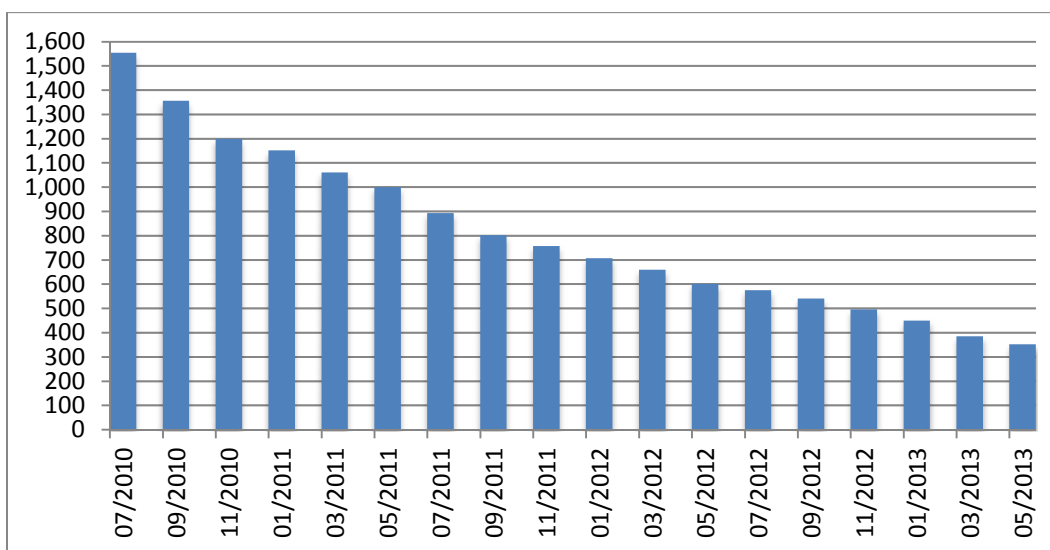
La zone métropolitaine de Port-au-Prince inclut les sept communes de Carrefour, Cité Soleil, Croix-des-Bouquets, Delmas, Pétion-Ville, Port-au-Prince et Tabarre.

placée interne, et une diminution d'environ 77% du nombre global de camps en Haïti.

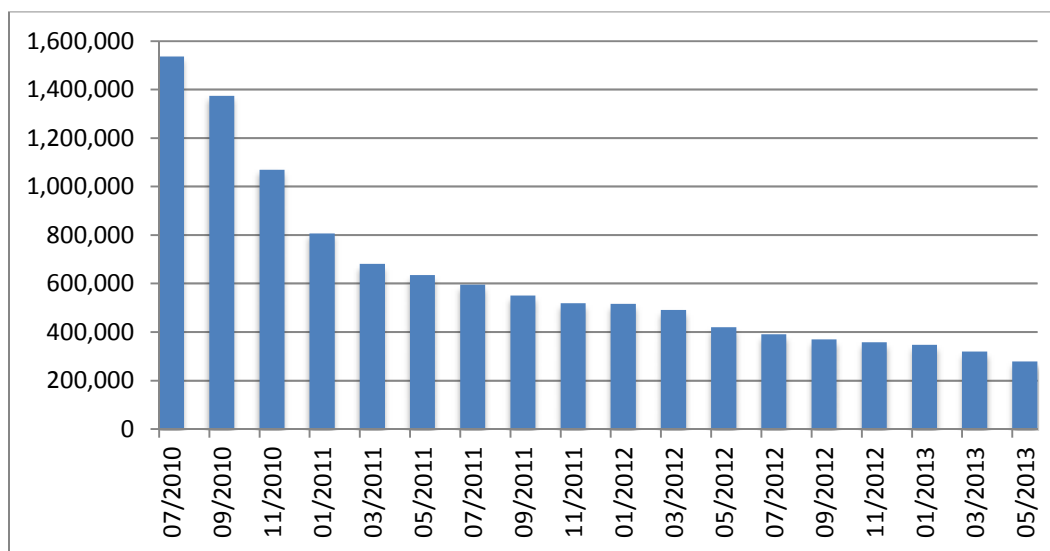
Évolution trimestrielle

Entre avril et juin, 41 106 personnes déplacées internes (PDI) (soit 10 439 ménages) ont quitté les camps, indiquant une diminution de la population déplacée de 13%. Ce taux démontre une

accélération notable dans la diminution du nombre de PDI par rapport au trimestre précédent où la baisse avait été estimée à 8%. La dernière fois qu'un taux aussi élevé avait été observé remonte à avril 2012. De manière similaire, une baisse du nombre de camps est observée, correspondant à 33 sites pour cette période.



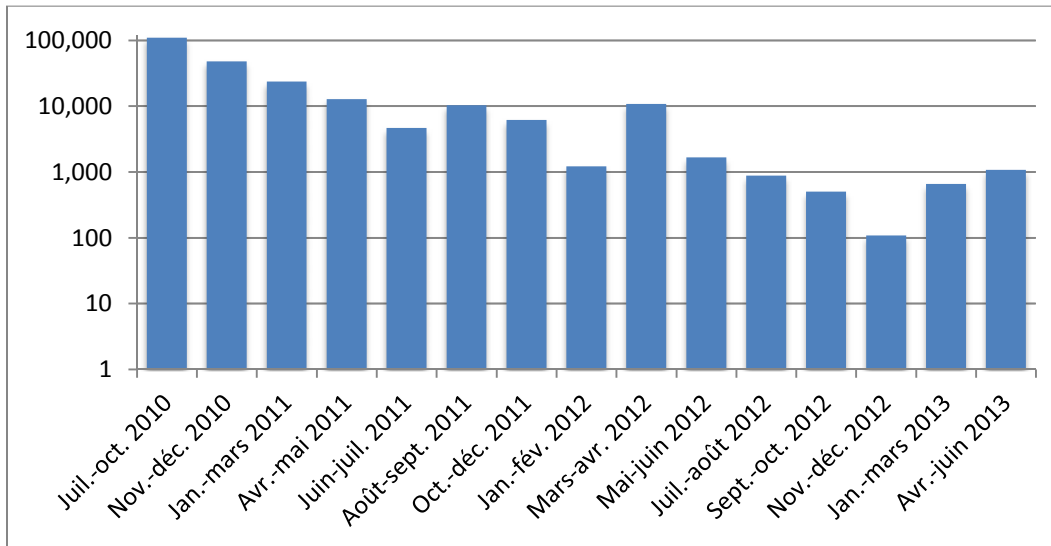
Nombre de sites de PDI identifiés par la DTM, juillet 2010 à juin 2013



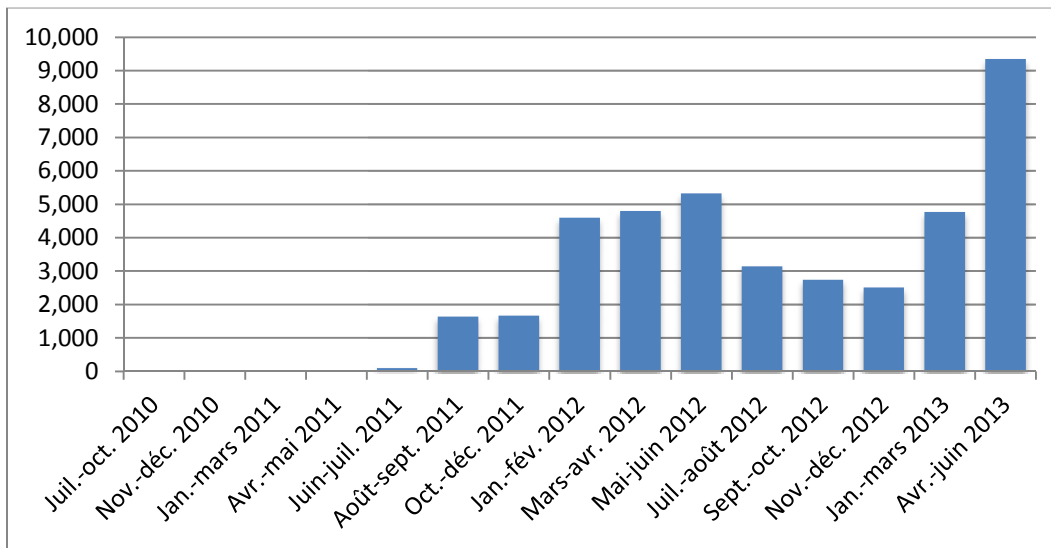
Nombre de PDI identifiés par la DTM, juillet 2010 à juin 2013

Les programmes de retour sont responsables de la fermeture de camps dans la majorité des communes, et sont le principal facteur ayant contribué au départ des PDI des sites encore ouverts au 30 juin. Ces programmes ont contri-

bué à la relocalisation de 9 348 ménages déplacés, soit la plus grande diminution jamais observée et le double de ce qui avait été rapporté pour la période précédente.



Chiffres de la DTM sur les départs spontanés hors des camps de juillet 2010 à juin 2013. Par familles.



Chiffres de la DTM sur les retours assistés de juillet 2010 à juin 2013. Par familles.

Il est estimé que sur les 278 945 personnes étant encore déplacées, environ 25,4% d'entre elles (70 634 PDI ou 15 375 familles) vivent dans de grands centres d'hébergement informels tels

que Canaan, Jérusalem et Onaville, ainsi que dans des sites avec abris transitoires.

Cependant, entre avril et juin, au moins 132 familles ont été expulsées par la force des abris qu'elles occupaient.

Évictions forcées

L'expression « éviction forcée » s'entend de « l'éviction permanente ou temporaire, contre leur volonté et sans qu'une protection juridique ou autre appropriée ait été assurée, de personnes, de familles ou de communautés de leurs foyers ou des terres qu'elles occupent ». En Haïti, les évictions forcées qui ont eu lieu dans les camps de PDI depuis le tremblement de terre sont responsables de la fermeture de 11,4 % des 1 555 camps enregistrés en juillet 2010, affectant au moins 16 236 familles entre cette date et juin 2013.

La question des évictions forcées demeure une préoccupation importante des acteurs dans le **domaine de la protection en raison de l'extrême vulnérabilité** des personnes qui sont encore déplacées et continuent de vivre dans les camps.

Comparé au dernier trimestre de 2012, le chiffre des expulsions forcées des personnes vivant dans les camps de déplacés avait augmenté significativement entre janvier et mars 2013. Trois camps avaient alors été entièrement vidés des 977 familles (4 859 PDI) qui y résidaient ; 247 autres familles avaient également été expulsées de trois autres camps (dont **d'autres parcelles, appartenant à des propriétaires différents**, ont continué à « accueillir » des PDI). **Le nombre d'expulsions forcées répertoriées au deuxième trimestre de 2013 était de 11**, affectant au moins 132 familles. Douze **d'entre elles ont été expulsées des camps** Rue Colisée et Arche de Carrefour dans la commune de Carrefour qui ont de ce fait, été vidés et dont les sites ne sont donc plus considérés comme des camps. Et en juin, au moins 120 familles ont été expulsées de la zone 2 du camp Bristou, dans le quartier de Péguy-Ville, commune de Pétion-Ville.

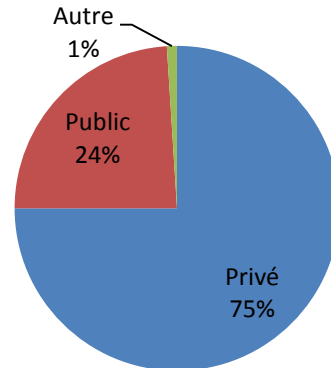
Par ailleurs, plusieurs tentatives¹⁶ d'éviction forcée ont été signalées au cours du trimestre. Le 13 avril, le propriétaire du terrain sur lequel se trouve le **camp d'Acra Zone Sud (Block KAAPA, Delmas 33)**, accompagné d'un **juge de paix et d'agents de la PNH**, est venu annoncer aux habitants du camp qu'il avait l'intention de récupérer sa terre par des moyens légaux. En réaction, des habitants auraient jeté des pierres sur sa délégation et le propriétaire a répliqué en **menaçant d'une éviction immédiate**. Le 15 avril au matin, un feu s'est déclaré et plusieurs tentes ont été brûlées. Les habitants du camp ont érigé des barricades. Le 24 avril, des agents de la PNH et deux civils armés se sont rendus au camp ENAF 2 (la section communale de Turgeau, Port-au Prince). Ils ont informé la population qu'elle avait deux jours pour quitter le camp et qu'à défaut les habitants seraient dispersés à l'aide de gaz lacrymogènes et que des tentes seraient brûlées. Depuis lors, la tension est retombée dans cette zone que l'équipe PDI de UNPOL patrouille régulièrement. Les résidents de la zone 4 du camp Bristou ont aussi fait l'objet, les 11 et 12 juin, d'une tentative d'éviction forcée au cours de laquelle six tentes ont été brûlées et les PDI auraient riposté en lançant des pierres sur leurs agresseurs. Des tentatives de négociation entre la propriétaire du terrain, son frère et les membres du comité du camp ont déjà eu lieu mais n'ont pas abouti jusqu'à présent.

La baisse apparente des chiffres d'évictions illégales au deuxième trimestre 2013 s'explique en partie par des efforts accrus de mise en œuvre de programmes de relocalisation des PDI des camps à risque accru d'éviction illégale. 4 372 PDI ont ainsi été assistées. On peut aussi

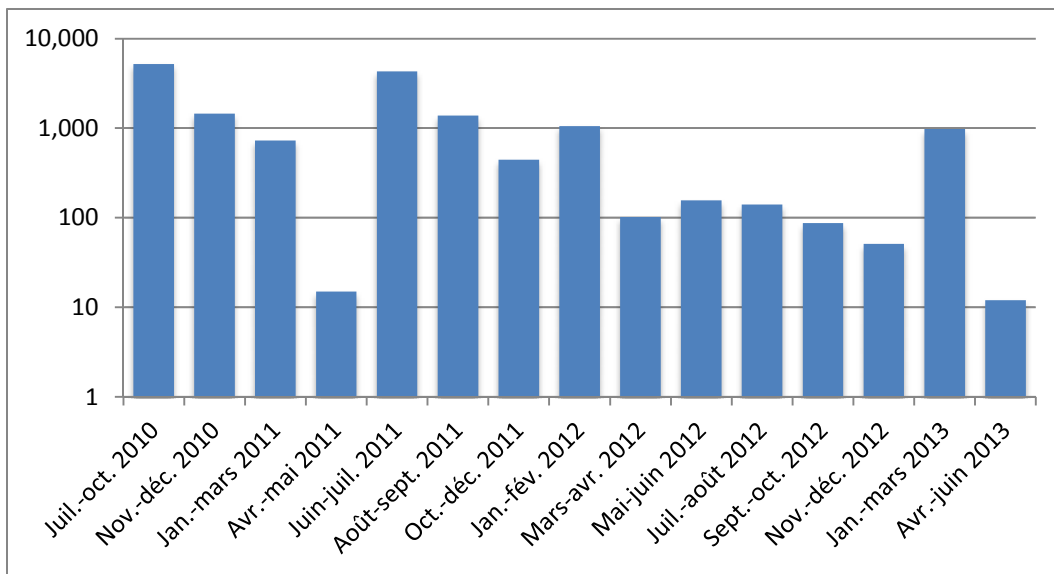
¹⁶ Dans la mesure où il s'agit de tentatives, ces incidents ne sont pas comptabilisés dans la DTM de l'OIM ou dans les chiffres sur les évictions présentés ci-dessus.

supposer que le plaidoyer actif des partenaires nationaux et internationaux auprès des autorités nationales et municipales concernées à la suite des incidents très sérieux répertoriés lors du premier trimestre de 2013, et le communiqué de presse alors diffusé par la ministre déléguée chargée des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la Pauvreté extrême¹⁷ ont agi comme un frein à la violence. Les observations faites depuis 2010 montrent cependant que les évictions illégales se produisent par « vagues » successives (voir ci-après)

On considère que les pressions, menaces et violences exercées contre les personnes vivant dans les camps de déplacés sont principalement dues à l'impatience croissante des propriétaires privés pour récupérer leurs terrains. En effet, à la fin juin 2013, 264 camps (ou 75% des 352 camps encore ouverts) étaient situés sur des terrains privés :



Statut foncier des terrains occupés



Les évictions illégales ayant entraîné la fermeture de camps. De juillet 2010 à juin 2013. Par familles.

¹⁷ Voir Rapport Trimestriel sur l'état de la protection en Haïti, janvier-mars 2013. <http://www.minustah.org/pdfs/sdh/RapportProtectionJanv-Mars2013Fr.pdf>

Le niveau de pression exercé sur les personnes déplacées varie selon les camps. A la fin juin, 108¹⁸ camps (98 sur des terrains privés et 10 sur des terrains publics), affectant 24 905 familles, **faisaient l'objet de menaces d'expulsions (dont certaines ont effectivement été mises à exécution – voir ci-dessus les incidents de Carrefour et Bristou). L'OIM, qui est activement engagée dans un processus de médiation avec les propriétaires de terrains publics ou privés dans les cas de menace d'éviction, définit deux niveaux de risque dans les menaces d'évictions :**

- Un « risque important » est identifié quand la pression à des fins d'expulsion est constante et inclut mais n'est pas limitée à de la vio-

lence contre les PDI, des pressions des autorités locales et/ou de la police et aussi de la population locale ;

- Un « risque faible » est présent quand un camp a déjà fait l'objet de menaces d'évictions, elles n'ont pas été répétées dans les mois récents et passés, mais qu'elles pourraient être réitérées à tout moment ;
- Enfin, une situation est considérée comme « résolue » quand un propriétaire de terrain est parvenu à un accord autorisant les PDI à demeurer sur le site ou qu'un projet de retour est mis en œuvre dans le camp en question.

Dans ce contexte, les menaces d'éviction contre les différents types de camps se présentent comme suit :

Statut des terrains	Types de menace d'éviction au 30 juin 2013				
	Expulsions effectuées (*)	Risque important	Risque faible	Cas résolu	Pas de risque
Inconnu	-	-	-	-	5
Privé	11	41	48	24	142
Public	-	-	10	2	71
Totaux	11	41	58	26	218
Familles	132	18 503	5 237	2 569	43 436
PDI	Non confirmé	72 458	18 638	9 751	174 492

(*) Entre le 1^{er} mars et le 30 juin 2013

¹⁸ Le chiffre de 105 avait été cité dans le précédent rapport trimestriel. OIM a rapporté que le nouveau chiffre de **108 résulte non pas d'une augmentation du nombre de camps sous menace d'expulsion mais d'un ajustement de données.**

Activités de plaidoyer des acteurs protection

Le 4 juin, la Coordinatrice humanitaire a formellement interpellé le Premier Ministre au sujet de **l'incident de Bristou (voir ci-dessus) qui a aussi été discuté avec l'Unité de construction des logements et bâtiments publics (UCLBP) et la Maire de Pétion-Ville.** Cette dernière a fait état de la complexité à évaluer la légalité des titres de propriété soumis par les propriétaires privés à ses services et **s'est dite désireuse d'engager un dialogue technique à ce sujet avec la SDH de la MINUSTAH.** Quelques semaines plus tard, **les services de la Mairie de Delmas, par l'intermédiaire de leur partenaire de mise en œuvre l'ONG Concern, ont aussi exprimé le souhait d'engager un dialogue avec la SDH sur les paramètres légaux du programme de relocalisation du camp Boliman-Brant.**

Une discussion est engagée au sein du forum de coordination des acteurs protection afin de soutenir et développer une initiative du Comité de Coordination des ONG (CCO) visant à définir une stratégie de plaidoyer pour la prévention et la sanction des évictions illégales et à mieux coordonner les activités de plaidoyer des différents acteurs protection dans ce domaine. Cette activité est en cours.

Le Gouvernement considère actuellement les options possibles quant à la formalisation des camps, qui pourrait entrer en contradiction avec ses efforts pour développer un plan formel et **programmé de développement urbain. Sous conditions, qui étaient à l'étude à la fin juin, la formalisation de camps pourrait cependant répondre aux besoins d'un certain nombre de PDI et possiblement, de fournir une réponse à des propriétaires désireux de regagner l'usage de leur terrain.** A cet effet, un dialogue a été initié par le cluster CCCM, UCLBP et le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour envisager dans quelle mesure certains camps pourraient être formalisés.

Activités de prévention des acteurs protection

Durant la période en revue, **la Police Civile des Nations Unies (UNPOL), qui dispose d'une équipe de trois patrouilles spécifiquement consacrée au suivi des camps de PDI (dont une spécialisée dans les violences basées sur le genre - VBG) a continué à effectuer son programme de patrouilles régulières ou en réponse à des appels des comités de camps et autres partenaires.** La communication opérationnelle entre OIM, UNPOL et la coordination protection a été renforcée et systématisée. **L'OIM, les ONG de mise en œuvre de projets dans les camps, et la SDH de la MINUSTAH ont continué à effectuer des visites de suivi régulières dans les camps afin de pouvoir identifier de manière continue les camps les plus à risques. En réponse aux menaces d'évictions forcées identifiées sur le terrain, l'OIM continue son programme de médiation auprès des propriétaires de terrain concernés, en liaison avec l'UCLBP et le soutien de la HCDH/MINUSTAH.**

Activités de protection dans les camps

Les acteurs travaillant dans le domaine de la protection ont mené, durant le trimestre, diverses activités dont voici quelques exemples :

Dans les camps faisant l'objet de projets de relocalisation des PDI

Le « mécanisme de doléances »

Afin d'offrir un espace de parole respectant les droits des personnes déplacées, dont le droit à un recours contre les décisions administratives les affectant, les mairies mettent en œuvre, avec le soutien d'OIM, un « mécanisme de doléances ». Cette voie de recours est destinée aux personnes se disant victimes du séisme de janvier 2010 et qui, n'apparaissant pas dans les listes officielles de PDI, s'estimeraient lésées par le processus de mise en œuvre des projets de retour et relocalisation (actuellement dans 58 camps - sur un total de 352). Le 29 mai, l'UCLBP et OIM, avec la participation de JP-HRO et du HCDH/MINUSTAH, ont conduit une formation sur la mise en œuvre opérationnelle et les aspects légaux du processus de doléance, qui ciblait les représentants des mairies et les juges de paix des communes de Pétion-Ville, Tabarre, Delmas et Croix-des-Bouquets.

La prise en charge des cas les plus vulnérables

Des 6 790 familles ayant bénéficié d'un projet de relocalisation entre avril et juin, l'OIM a fourni un accompagnement spécifique à 1 036 d'entre elles (ou 15% du total des familles relocalisées) dont la vulnérabilité particulière avait été détectée. La collaboration en soutien de ces familles s'organise avec des partenaires spécialisés tel que HelpAge et Handicap International. L'ONG Concern, qui travaille dans 11 camps de PDI, a référé six femmes victimes de VBG aux services médicaux et psycho-sociaux du GHESKIO (Centre haïtien d'étude du sarcome de Kaposi et des infections opportunistes), centre de santé publique. Par ailleurs, 843 PDI vulnérables ont été identifiées et assistées pour obtenir un acte de naissance. Deux cents actes devraient être délivrés à la fin juillet.

Dans les camps qui ne font pas l'objet de projet de relocalisation

Redynamisation des comités de camps

Jusqu'au mois d'avril, les 20 plus grands camps (abritant plus de 1.000 familles) étaient administrés par des agents de la DPC en collaboration avec les comités de camp. Faute de financement pour la continuation de ce projet, cet appui par OIM à la DPC a pris fin en avril. Afin d'assurer au mieux la transition, l'OIM a organisé le 10 mai un atelier pour les membres des comités des quatre camps, Batimat, Dahomey, Teleco sans fil et Terrain Acra Delmas 32, ciblés au regard des critères suivants : absence d'ONG travaillant dans le camp, camp non visé par un projet de retour, forte population, et problèmes de sécurité. L'objectif de cet atelier-pilote était de discuter des difficultés rencontrées par les comités de camps et leurs attentes quant à l'appui de la communauté internationale. Les thèmes abordés au cours de la journée de discussions ont été les suivants :

- Coordination, gestion quotidienne, rapport, critères de vulnérabilités ;
- Gestion de la sécurité, gestion des abris vides et gestion des mouvements de PDI d'un camp à un autre ou hors des camps qui sont des facteurs d'insécurité ;
- Préparation de la réponse à l'urgence dans le cadre de la gestion de camp, santé dans les camps ;
- Carte de référencement santé, VBG.

L'OIM projette de répéter ces ateliers dans d'autres camps dans lesquels n'intervient aucun acteur à présent.

IV. Les femmes

Quelques chiffres de la violence faite aux femmes et filles

À la date du 30 juin, les crimes suivants contre des femmes et des filles avaient été rapportés à la PNH et communiqués à UNPOL/MINUSTAH entre le 1^{er} avril et le 30 juin :

Crimes contre les femmes	Avr.	Mai	Juin	Tot.
Enlèvement	2	5	2	9
Meurtre	5	7	4	16
Lynchage	0	0	0	0
Viol	8	10	8	26
Tentative de viol	4	1	2	7
Viol en réunion	5	5	2	12
Tentative de viol en réunion	0	1	1	2
Agression physique	64	53	85	202
Violence domestique	42	30	44	116
Total par mois	130	112	148	390

Crimes contre les filles	Avr.	Mai	Juin	Tot.
Enlèvement	0	1	4	5
Meurtre	0	2	0	2
Lynchage	0	0	0	0
Viol	29	26	44	99
Tentative de viol	3	1	6	10
Viol en réunion	4	7	6	17
Tentative de viol en réunion	0	1	0	1
Violence (non-sexuelle) envers les enfants	3	1	5	9
Agression physique/voies de fait (plus grave que ci-dessus et/ou de nature sexuelle)	9	14	17	40
Violence domestique	4	2	2	8
Total par mois	52	55	84	191

Ces statistiques émanent des plaintes nominales déposées par les victimes dans les commissariats à travers le pays. Ces chiffres ne prétendent pas à l'exhaustivité et peuvent varier si d'autres plaintes sont soumises par la suite ; ils fournissent un aperçu de la situation.

Activités

Le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) invite tous les partenaires à recourir au :

Centre d'appel gratuit de la KOFAVIV
(Komisyon Fanm Viktim Pou Viktim)

Numéro de téléphone : 572
(24 heures sur 24)

Ce centre, créé entre la fin 2012 et le début 2013 et géré par la KOFAVIV, a reçu 12.200 appels entre janvier et juin 2013. 235 de ces appels portaient sur des cas de VBG. Les autres appels consistaient en **demandes d'informations et de conseils.**

Le HCR note que ce centre d'appel pourrait être davantage utilisé comme un instrument de référencement des cas et éventuellement, d'analyse des données dans le domaine de la VBG en Haïti.

Par ailleurs, la prise en charge des victimes de VBG risque de se réduire avec la fermeture en mai pour manque de financement, de la maison protégée gérée depuis 2011 par la KOFAVIV. « Famm Deside », association gérant la maison protégée « Magalie » à Jacmel, a aussi formellement notifié le HCR de sérieux problèmes de financement, qui pourraient entraîner une **cessation d'activité**. Le HCR encourage les associations gérant des maisons protégées à développer des projets ou des activités **s'autofinançant** au moins partiellement.

Soins de santé

Le projet de la Petite Place Cazeau,
à Tabarre

Cette structure de santé, dirigée par le ministère de la Santé Publique et de la Population et soutenue par le FNUAP, prend en charge les victimes de VBG et se situe à Petite Place Cazeau. Elle inclut une clinique et une maternité gratuite et fonctionne 24 heures sur 24. L'équipe soignante inclut du personnel spécialisé dans le traitement des VBG, ainsi qu'un psychologue et une assistante sociale. La maternité, de niveau B, s'occupe également de la chirurgie. Alors que les soins médicaux d'urgence sont assurés 24 heures sur 24, les services psychologiques et d'assistance sociale fonctionnent du lundi au vendredi de 8 heures à 16 heures.

La Section Réduction de la Violence Communautaire (RVC) de la MINUSTAH et l'AVSI mettent en œuvre un projet de service gynécologique gratuit bénéficiant à 2.000 femmes (entre 15 et 35 ans) de Martissant et Cité Soleil.

V. Les personnes âgées

HelpAge international présente les principaux risques relatifs à la protection, encourus par les **personnes âgées en situation d'urgence** et quelques actions clés pour réduire ces risques :

Incapacité de laisser la maison même lorsqu'**elles le désirent** Assurer le transport et le déplacement des plus vulnérables ; appuyer les efforts de recherche et de réunification familiale ; assister les personnes âgées arrivant dans les abris seules ou accompagnées **d'enfants dépendants** ; intervenir dans des endroits éloignés des camps ou des centres **d'hébergement ou peuvent se trouver les personnes âgées.**

Incapacité de laisser les camps des déplacés **même lorsqu'elles le désirent** Suivre le processus de relocalisation et identifier les personnes âgées qui **n'arrivent pas à se relocaliser** ; fournir aux personnes âgées un ensemble complet **d'allocations pour la relocalisation** (transport, articles de maison, subvention pour des activités génératrices de revenu, frais scolaires

pour les enfants à charge, etc.) ; aider les communautés à réintégrer les personnes âgées.

Se retrouver isolées de leur famille ou de leur communauté Inclure les personnes âgées dans la recherche et la réunification familiale ; former les travailleurs communautaires pour leur permettre **d'identifier les personnes âgées isolées** ; intégrer des soins à domicile dans les programmes.

Être victimes d'abus Inclure les femmes âgées dans les programmes de prévention et de réponse à la violence basée sur le genre ; reconnaître que les femmes âgées peuvent aussi **être victimes ou auteurs d'abus (physique, sexuel et mental).**

Avoir des enfants à charge Identifier les personnes âgées qui prennent soin des enfants au cours des évaluations, y compris celles qui **sont veuves ou célibataires** ; **s'assurer** que les programmes de protection d'enfants reconnaissent le rôle des personnes âgées ayant la charge **des enfants et les supportent aussi** ; **s'assurer**

que les informations sur la protection de l'enfance et les services prévus pour les enfants sont communiquées aux personnes âgées ayant des enfants à charge ; consulter les personnes âgées ayant des enfants à charge sur les défis auxquels elles font face et leurs besoins prioritaires pour s'occuper des enfants.

Négation de leurs droits au logement, au terrain et à la propriété Fournir une assistance légale et administrative aux personnes âgées pour le recouvrement des documents qui auraient été perdus au cours d'une catastrophe. Si de tels services sont déjà disponibles aux

jeunes, s'assurer que les personnes âgées sont incluses.

Exclusion des centres communaux **d'hébergement provisoire** S'assurer que les besoins des personnes âgées soient pris en compte dans les plans d'évacuation.

Voir aussi un guide de HelpAge (en anglais) sur l'évaluation des besoins d'assistance des personnes âgées dans le cadre de la réponse à une urgence (<http://www.helpage.org/what-we-do/emergencies/ensuring-inclusion-of-older-people-in-initial-emergency-needs-assessments/>)

VI. Personnes refoulées/déportées – Réfugiés

Projet de loi sur la nationalité

En juin, le Gouvernement a transmis au HCR un projet de loi sur la nationalité visant notamment à combler les lacunes dans la législation résultant de l'amendement constitutionnel entré en vigueur en juin 2012 (voir « Le Moniteur » No. 96 du 19 juin 2012). Cet amendement constitutionnel a supprimé un certain nombre de dispositions relatives à l'acquisition de nationalité tout en précisant que ces questions seront réglées par la loi ; or la loi applicable demeure peu claire et ne résout pas l'ensemble des questions notamment relatives au recouvrement de la nationalité pour ceux qui l'auraient perdue ou encore les conditions de la naturalisation. Le ministère de la Justice a accepté l'offre d'appui technique offert par le HCR, afin de s'assurer de la conformité de ce texte avec les normes du droit international et particulièrement l'inclusion dans ce texte de

l'ensemble des garanties visant à prévenir et réduire l'apatridie.¹⁹

Réforme du système d'état civil

Les Archives nationales d'Haïti continuent de développer un système de délivrance de proximité (par l'intermédiaire d'un service en ligne et de services privés de courrier express) des extraits d'actes de naissance en Haïti et, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et les consulats haïtiens, à l'étranger. Ce service est déjà établi et disponible par internet dans plusieurs lieux tels que la Martinique, la Guadeloupe ou encore Miami et Washington.

¹⁹ L'amendement a : ajouté l'article 11-1 prévoyant que les conditions d'acquisition de la nationalité haïtienne sont établies par la loi, modifié l'article 12 et supprimé les articles 12-1 (concernant les conditions de la naturalisation) 12-2 (relatif aux droits de vote et d'éligibilité des personnes naturalisées), 13 (relatif à la perte de la nationalité) 14 (au recouvrement de la nationalité) et 15 (relatif à la non admission de la double nationalité).

Le droit d'asile

Le HCR a initié, en mai, des discussions avec le MICT concernant le développement d'un cadre juridique régissant le droit d'asile en Haïti. Le MICT a exprimé son intérêt pour un tel projet et a souhaité voir se développer une coopération étroite en la matière avec le HCR.

Il a en particulier été convenu que, conformément au principe de non-refoulement, le MICT

et le HCR délivreront conjointement des attestations aux demandeurs d'asile et réfugiés présentement sur le territoire haïtien. Le modèle de ces attestations sera disséminé aux organismes compétents par le MICT afin de prévenir, en particulier, une incarcération ou une expulsion du territoire haïtien pendant l'examen de la demande d'asile par le HCR.

Le HCR a célébré, le 20 juin, la Journée mondiale des réfugiés.
Voir à : <http://unhcr.org/1family/>

Activités à venir

Protection de l'enfant : un manuel de formation sur la traite des enfants, élaboré conjointement par les partenaires de protection dont l'OIM, et une vidéo de sensibilisation seront publiés prochainement par l'UNICEF.

Que faisons-nous?

Le « Cluster Protection » est un mécanisme de coordination ayant pour objectif d'appuyer le Gouvernement haïtien dans ses efforts pour orienter et coordonner la préparation et la réponse humanitaire à des désastres en s'assurant que les droits, la dignité et la sécurité des personnes sont respectés selon le principe de non-discrimination. Le Cluster réunit des partenaires institutionnels haïtiens et des organisations internationales (inter-gouvernementales et non-gouvernementales). Certains acteurs travaillent à la promotion des questions de protection des personnes en général quand d'autres acteurs se focalisent sur les thématiques plus spécifiques de la protection de l'enfance et des violences basées sur le genre. Le « Cluster Protection » est actuellement dans une phase de transition dont l'objectif est de transférer les responsabilités de coordination aux autorités nationales.

Contactez nous

Cluster Protection Haïti

Email : clusterprotectionhaiti2012@gmail.com

Téléphone : 3701-0358

Qui sommes-nous ?

